

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE SAHURS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 21 Février 2017

L'an deux mil sept, le vingt et un février, le Conseil Municipal, légalement convoqué à 20 h 30, s'est réuni sous la présidence de Thierry JOUENNE, Maire.

Membres présents, excusés, absents & procurations

Prénom, Nom	Présents	Excusés	Procuration à	Absents	Date de la convocation
Thierry JOUENNE	X				
Dominique MERIEULT	X				
Patrice HALLEY	X				16/01/2017
Stéphanie TERRASSE	X				Date d'affichage
Marc MAIRE	X				
Jacqueline HEBERT	X				16/01/2017
Isabelle LEGOIS		X	Dominique MERIEULT		
Régis BILLARD	X				
Florence TARDIF				X	Secrétaire de séance
Michaël BOUYER	X				Stéphanie
Patricia NICOLLE	X				TERRASSE
Elisabeth LEGRAND	X				
Laurent VASSOUT				X	
Total	10	1		2	

Ordre du jour

Délibération pour les travaux de sécurisation du périmètre de l'école Franck Innocent et de la salle polyvalente
Dossier CAF 'Mon Enfant'
Adhésion au CARDERE
Subventions 2017
Adoption du compte administratif 2016
Adoption du compte de gestion 2016
Affectation du résultat 2016
Questions diverses

Le Conseil Municipal répond favorablement à la demande de Monsieur Le Maire d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- **Reboisement des communaux**
- **Mise à disposition de la salle polyvalente pour le spectacle FIL FIL organisé par la Métropole Rouen Normandie**
- **Financement du projet école 'Saltimbanques de l'Impossible'**

0. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 janvier 2017

En l'absence d'observations, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1. Reboisement des Communaux (délib. n° 11/2017)

Dans le cadre de l'amélioration environnementale des bois communaux suivant le programme d'actions mené avec l'Office National des Forêt, Monsieur Le Maire présente le projet de reboisement de la parcelle AD 0002 d'une superficie de 3,5 hectares de l'ONF et la pose d'une clôture anti-gibier.

Il est prévu de replanter 6460 plants de feuillus divers.

Le coût de l'opération s'élève à 28 349,45 € H.T., soit 32 125,65 € T.T.C.

Monsieur Le Maire sollicite le Conseil pour porter cette opération au budget de l'exercice 2017 et l'autoriser à solliciter toutes les subventions auxquelles ce dossier est éligible.

Après en avoir délibéré, Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **approuve ce projet de reboisement pour un coût estimé à 28 349,45 € H.T. hors subventions,**
- **confie la gestion de ce projet à l'ONF,**
- **autorise Monsieur Le Maire à signer toutes conventions et autres pièces se rapportant au présent dossier,**
- **le charge de solliciter une aide financière au taux le plus élevé auprès de nos partenaires, Etat, Région, Département, Métropole, etc..**

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE SAHURS

2. Convention de mise à disposition de la salle polyvalente 'Roger PASQUIS' pour l'organisation du spectacle dénommé 'FIL FIL' (délib. n° 12/2017)

Monsieur Le Maire informe le Conseil que la Métropole Rouen Normandie, dans le cadre du festival SPRING dédié aux nouvelles écritures circassiennes, organise du 14 mars au 15 avril 2017, un spectacle dénommé « fil fil » par la compagnie ACADEMIE FRATELLINI et se produira à SAHURS, le 19 mars à 16 h30.

Pour ce faire, Monsieur Le Maire sollicite le conseil pour signer la convention avec la Métropole Rouen Normandie qui définit les modalités de mise à disposition pour l'organisation du spectacle dans la salle polyvalente ROGER PASQUIS, ainsi que les obligations des deux parties.

Après en avoir délibéré, Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de mise à disposition de la salle polyvalente 'ROGER PASQUIS' et autres pièces se rapportant à la présente convention pour l'organisation du spectacle « fil fil » du 19 mars 2017.**

3. Financement du projet de l'école Franck Innocent de l'année 2017 'Saltimbanques de l'Impossible' (délib. n° 13/2017)

Monsieur Le Maire rappelle que le projet d'école Franck Innocent 'Saltimbanques de l'Impossible' se déroulera du 2 au 19 mai 2017 et regroupe les objectifs pédagogiques suivants :

- La motricité : développer les actions motrices pour favoriser la coordination, les enchaînements de gestes et d'actions maîtrisées et la dissociation segmentaire
- La créativité : stimuler l'imaginaire, exprimer des émotions
- L'expression : associer activités physiques aux activités artistiques pour un développement harmonieux des enfants
- Le relationnel : mobiliser des capacités d'adaptation et de coopération

Toutes les classes sont concernées, soit un total de 117 enfants.

Le coût total du projet est estimé à 8 600 € majorés de frais annexes, il propose que la Mairie subventionne le projet à hauteur de 3 000 € et qu'une demande de subvention soit faite auprès du Département.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Accepte de subventionner le projet à hauteur de 3000 € du coût global,
- Charge Monsieur Le Maire de solliciter une subvention auprès du Département de Seine-Maritime.

4. Sécurisation du périmètre de l'école Franck Innocent et de la salle polyvalente 'Roger PASQUIS- Approbation de l'opération - Financement (délib. n° 14/2017)

Monsieur Le Maire donne le résultat de la consultation pour l'équipement en visiophonie de l'école Franck Innocent et de la salle polyvalente et des dispositifs de sécurité, compte tenu de la volonté tant de l'Etat que de la Municipalité de garantir au mieux la sécurité du périmètre scolaire établissements scolaires et son périmètre.

Il est proposé d'installer un système de vidéo-protection (délibération 56/2016), la pose de borne-bélier et un portier vidéo pour la grille de l'école.

Pour mener à bien cette opération, il y a lieu d'approuver son affectation au budget de l'exercice 2017 pour un montant estimé à 16 838,11 € H.T.

Pour le financement de cette opération, des subventions aux taux les plus élevés possibles seront sollicitées auprès des différents partenaires.

Telles sont les raisons qui conditionnent Monsieur Le Maire à proposer au Conseil Municipal de se prononcer sur cette opération.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à 11 voix pour et 3 abstentions, DECIDE :

- **D'approuver l'opération concernant les travaux de sécurisation du périmètre de l'école Franck Innocent et de la salle polyvalente 'Roger Pasquis' dont le montant est évalué à 16 838,11 H.T.,**
- **Monsieur le Maire ou son Adjoint Délégué est habilité à solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires, à les accepter et à signer tous documents s'y rapportant,**
- **La dépense correspondante à cette opération sera financée en partie par les subventions obtenues et le solde sera à la charge de la collectivité. Elle sera imputée sur le budget d'investissement de l'exercice en cours.**

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE SAHURS

5. Convention fixant les modalités d'habilitation informatique entre la CAF et le fournisseur de données pour la diffusion sur le site www.mon-enfant.fr des disponibilités d'accueil et de mise à jour des informations concernant le fonctionnement des établissements d'accueil (délib. n° 15/2017)

Monsieur Le Maire informe le conseil que, dans la perspective d'améliorer l'information des familles et de faciliter la recherche d'un mode d'accueil, la CNAF souhaite poursuivre et faire évoluer son offre. Il s'agit d'enrichir et de compléter le site en permettant notamment aux familles de disposer d'une réponse exhaustive en matière de choix d'un mode d'accueil (information, disponibilité, coût).

Une convention doit être signée avec la CNAF ayant pour but de formaliser les modalités de diffusion sur le site www.mon-enfant.fr des disponibilités d'accueil et de mise à jour des informations concernant le fonctionnement des établissements d'accueil.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention avec la CNAF et tout document s'y rapportant.**

6. Adhésion au CARDERE (délib. n° 16/2017)

Monsieur Le Maire expose que l'association CARDERE existe depuis 20 ans. Implantée à ROUEN, elle rayonne sur toute la Haute Normandie et bénéficie d'une solide réputation.

Cette association intervient dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable, sur des thématiques variées : mobilité, eau, biodiversité, alimentation, énergie, etc.

Le montant de la cotisation annuelle s'élève, pour l'année 2017, à 100 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'adhésion de la Commune à l'association CARDERE et d'autoriser le règlement de la cotisation annuelle.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, ADOPTE la proposition ci-dessus pour l'année en cours et suivantes.

7. Subventions 2017 (délib. n° 17/2017)

Dominique MERIEULT remet, à chaque membre de l'assemblée, un tableau de propositions des subventions analysées par les membres de la Commission des finances qui se décompose comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT en €	Vote
CCAS DE SAHURS	15500	7 VOIX POUR 4 ABSTENTIONS
VALLEE DE SEINE FOOTBALL CLUB VSFC	1500	11 VOIX POUR
SLS (Sports et Loisirs à Sahurs)	6900	10 VOIX POUR 1 ABSTENTION
Comité des Fêtes de Sahurs	6500	6 VOIX POUR 5 ABSTENTIONS
OCCE 76 COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE FRANCK INNOCENT	4000	11 VOIX POUR
Bibliothèque DELARUE MARDRUS	700	11 VOIX POUR
Ass. pour sauvegarde et mise en valeur de la Boucle de Roumare	150	10 VOIX POUR 1 ABSTENTION
Initiative Jeunes	1500	10 VOIX POUR 1 ABSTENTION
L'Age d'or	1200	11 VOIX POUR
Voix sur Seine	1285	10 VOIX POUR 2 ABSTENTIONS
Ass. Intercommunale des ACPG-CATM	150	11 VOIX POUR
ANCG (Ass.Nationale des Coureurs de Grèves)	150	11 VOIX POUR
Chorale du Val de la Haye	150	11 VOIX POUR
Club de Cartes de Saint Pierre-de-Manneville	415	11 VOIX POUR

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE SAHURS

La Boucle Solidaire	150	9 VOIX POUR 2 ABSTENTIONS
ASS. De DEFENSE DES BERGES DE SEINE	150	11 VOIX POUR

Après en avoir délibéré, Les Membres du Conseil Municipal, selon le vote individuel par associations, décide la répartition des subventions telles que présentées.

8. Adoption du compte administratif 2016 (délib. n° 18/2017)

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Dominique MERIEULT,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Monsieur Thierry JOUENNE, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Jacqueline HEBERT, conseillère, pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés,

- Approuve le compte administratif 2016 lequel peut se résumer de la manière suivante :

Résultat de l'exercice 2016 (fonctionnement) :	54 063.06 €
Résultat antérieur reporté (fonctionnement) :	91 193.47 €

Solde d'exécution de la section d'investissement :	127 169.02 €
Solde antérieur reporté (investissement) :	- 19 347.03 €
RAR Recettes :	29 000.00 €
RAR Dépenses :	81 460.00 €

Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

9. Approbation du Compte de Gestion 2016 du Receveur – Percepteur de la Trésorerie de Grand-Couronne (délib. n° 19/2017)

LE CONSEIL Municipal,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, les créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE SAHURS

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des écritures,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

10. Affectation du Résultat 2016 (délib. n° 20/2017)

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2016, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -19 347.03 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 91 193.47 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 127 169.02 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 54 063.06 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 81 460.00 €
En recettes pour un montant de : 29 000.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 70 000,00€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 75 256.53€

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE SAHURS

11. Questions diverses

Monsieur informe le Conseil que :

- Les travaux du projet de rénovation de la ROSELIERE en bord de Seine, débuteront en avril 2018,
- Le GPMR va reprendre 14 hectares de culture pour les transformer en terrains nus afin de favoriser le retour de l'Œdicnème-criard, espèce protégée. Ce programme s'inscrit dans le cadre d'un projet de compensation, suite à un projet d'extension d'une zone industrielle où nichait cet oiseau,
- Une réunion avec le pôle de proximité Austreberthe-Cailly de la Métropole Rouen Normandie a eu lieu le 14/12/2017 pour faire le point sur les travaux 2017 qui se résument comme suit :
 - Travaux de réfection de la voirie 'Rue de l'Eglise'
 - Sécurisation de la Rue du Haut pour l'accès à l'école ; pose probable d'un stabilisé avec potelets
 - Matérialisation de places handicapées sur les parkings
 - La Métropole étudie la création de zones '30' rue de Marbeuf et rue de Seine,
- Nexity a repris la gestion des terrains du Clos Fouquet, les travaux de viabilisation devraient débuter début juin et l'édification des maisons, début décembre,
- Le repas des Aînés aura lieu le dimanche 12 mars,
- Le spectacle FIL FIL organisée par la Métropole aura lieu le 19 mars,
- Les permanences pour les élections présidentielles et législatives sont fixées comme suit :
 - 8 h à 10 h 30 Patrice HALLEY, Régis BILLARD, Elisabeth LEGRAND
 - 10 h à 30 à 13 h Thierry JOUENNE, Stéphanie TERRASSE, Florence TARDIF
 - 13 h à 15 h 30 Marc MAIRE, Patricia NICOLLE, Michaël BOUYER
 - 15 h 30 à 19h Jacqueline HEBERT, Dominique MERIEULT, Isabelle LEGOIS, Laurent VASSOUT.

12. Tour de table

Michaël BOUYER informe que :

- la fête SLS aura lieu le 25 mars, de 14h à 18 h, avec un spectacle de gymnastique et de judo par les participants, une vente de tee shirts au logo SLS actuellement en fabrication et l'installation d'une buvette,
- un relooking du site internet de la commune, plus convivial, verra le jour fin mars,
- le personnel du bac, souvent interpellé par les usagers des toilettes situés à proximité de la cale d'embarquement, se plaint de leur état et de leur entretien. Monsieur Le Maire l'informe qu'il a, à plusieurs reprises, alerté les services du Département en appui avec la Métropole ; il l'invite à demander au personnel du bac de faire remonter cette information également au Département, propriétaire de ces toilettes.

Marc MAIRE fait part que Le conseil municipal des jeunes se tiendra le 7 mars et rappelle au Conseil qu'il doit réfléchir à l'aménagement du grenier.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est close à 22 h 40.